

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Novances - David & Associés
"Immeuble Horizon"
455, Promenade des Anglais
06285 Nice Cedex 3
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale d'Aix-Bastia

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société anonyme

109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société Groupe Pizzorno Environnement

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Pizzorno Environnement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations <i>(Notes D.1-3 Actif – « Immobilisations financières – Dépréciations » et A.2 « Faits majeurs de l'exercice – Arrêt des chaudières n°1 et n°2 de l'UVE Zéphire » de l'annexe aux comptes annuels)</i>	
Point clé de l'audit	
<p>Au 31 décembre 2021, les titres de participation et les créances rattachées à des participations (concernant exclusivement la participation Zéphire) figurent respectivement au bilan pour un montant net de 47,9 millions d'euros et de 30,7 millions d'euros au regard d'un total bilan de 191,7 millions d'euros.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique d'acquisition majoré des frais d'acquisition et les créances rattachées à des participations sont comptabilisées au coût historique.</p> <p>Comme indiqué en note D.1-3 « Immobilisations financières - Dépréciations » de l'annexe aux comptes annuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est généralement estimée par la Direction en fonction des perspectives de rentabilité des titres de participation concernés. Celle-ci est déterminée en calculant la valeur d'entreprise (via un calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) de laquelle est déduite l'endettement financier net, sachant qu'elle doit être égale au minimum à la quote-part des capitaux propres détenus, 	<p>Nos travaux ont consisté à vérifier que l'évaluation par la Direction des valeurs d'utilité des titres de participation s'appuie sur une justification appropriée des méthodes d'évaluation et des éléments utilisés et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction financière et approuvées par le Comité de Direction, et à apprécier le caractère raisonnable de ces dernières par rapport à l'environnement économique, - à apprécier la cohérence des hypothèses retenues, notamment, avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, celle relative au calcul des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés attendus, et le taux de croissance à l'infini, - à vérifier que les valeurs d'utilité des titres de participation étaient au minimum égales aux quotes-parts de capitaux propres détenus, - à vérifier le caractère approprié des informations présentées dans les annexes aux comptes annuels. <p>Nos travaux ont également consisté à vérifier que la détermination du caractère recouvrable de la créance rattachée à la participation Zéphire</p>

<ul style="list-style-type: none"> - la créance rattachée à la participation Zéphire fait l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction du caractère recouvrable de cette créance. Celui-ci est apprécié au travers d'un calcul des flux de trésorerie non actualisés que la participation sera en mesure de générer jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public qu'elle porte, soit à fin 2030 en prenant l'hypothèse la plus prudente d'un non-renouvellement du contrat à son terme. <p>L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et des flux de trésorerie futurs de la société Zéphire requièrent l'exercice du jugement de la Direction sur les perspectives de rentabilité ainsi déterminées.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations constituait un point clé de l'audit, en raison de leur poids significatif et du degré de jugement inhérent à la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la Direction.</p>	<p>s'appuie sur une justification appropriée des méthodes d'évaluation et des éléments utilisés et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à obtenir les prévisions de flux de trésorerie de la société Zéphire établies par la Direction financière et revues par la Direction générale, et à apprécier le caractère raisonnable de ces dernières par rapport à l'environnement économique, - à apprécier la cohérence des hypothèses retenues et le caractère recouvrable des créances rattachées, notamment au regard des incidents techniques survenus sur les exercices 2021 et 2022 tels que décrits en note A.2 « Faits majeurs de l'exercice – Arrêt des chaudières n°1 et n°2 de l'UVE Zéphire » et le caractère approprié des informations présentées dans les annexes aux comptes annuels, notamment celles relatives aux analyses de sensibilité.
---	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures d'achat et de vente non réglées à la date de clôture dont le terme est échu.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la présidente du conseil d'administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupe Pizzorno Environnement par l'assemblée générale du 28 décembre 2002 pour Deloitte & Associés et par celle du 22 juin 2009 pour Novances - David & Associés.

Au 31 décembre 2021, Deloitte & Associés était dans la 20^{ème} année de sa mission sans interruption et Novances - David & Associés dans la 13^{ème}, dont respectivement 17 et 13 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nice et Marseille, le 2 mai 2022

Les commissaires aux comptes

Novances - David & Associés

Deloitte & Associés

 Jean-Pierre GIRAUD

Jean-Pierre GIRAUD

 V.G.

Vincent GROS

COMPTES ANNUELS.

Bilan.
Compte de résultat.
Annexe.

Bilan Actif

(*) TOUS

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	1 747	1 747	0	136 004
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 234 040	1 100 664	133 376	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	1 450 000		1 450 000	
	Constructions	5 177 551	3 878 898	1 298 654	1 832 787
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 735 751	2 249 197	486 554	858 226
	Autres immobilisations corporelles	20 925 071	19 239 227	1 685 844	2 192 551
	Immobilisations en cours	2 468 960		2 468 960	414 451
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	49 083 402	1 195 952	47 887 451	47 898 620
	Créances rattachées à des participations	38 459 100	7 752 000	30 707 100	32 746 100
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 471 294	64 504	1 406 791	1 696 807
	TOTAL (II)	123 006 918	35 482 189	87 524 729	89 225 547
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	133 402		133 402	150 368
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	46 974		46 974	24 297
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	20 074 042	3 297	20 070 745	27 903 096
	Autres créances	35 895 338	4 227 666	31 667 671	44 523 611
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15 191 302	280 320	14 910 982	15 624 449
	DISPONIBILITES	36 712 509		36 712 509	25 039 134
	Charges constatées d'avance	678 387		678 387	634 491
	TOTAL (III)	108 731 954	4 511 284	104 220 670	113 899 445
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	231 738 871	39 993 473	191 745 399	203 124 992

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

3 968 000

3 000 000

4 231 621

4 218 310

Bilan Passif

(*) TOUS

		Etat exprimé en euros	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecarts de réévaluation		21 416 000 3 873	21 416 000 3 873
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		2 141 600 196 162	2 141 600 196 162
	Report à nouveau		34 686 109	35 169 280
	Résultat de l'exercice		(1 353 165)	(483 171)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		500 000 414 132	550 937
	Total des capitaux propres	58 004 711		58 994 681
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		272 634 6 050 359	323 850 6 531 671
	Total des provisions	6 322 993		6 855 521
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		36 252 739 80 357 703 54 853	51 727 514 71 324 795 142 425
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales		2 793 832 6 156 814	4 250 312 9 335 186
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		1 486 143 292 858	471 691
	Produits constatés d'avance (1)		22 754	22 868
	Total des dettes	127 417 695		137 274 790
	Ecarts de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	191 745 399		203 124 992
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(1 353 164,87)	(483 170,80)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		106 221 122	100 579 628
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1 644 628	
(3)	Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

(*) TOUS

		Etat exprimé en euros	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		France	Exportation	12 mois
	Ventes de marchandises			484
	Production vendue (Biens)	67 257		67 257
	Production vendue (Services et Travaux)	26 150 652		26 150 652
	Montant net du chiffre d'affaires	26 217 909		32 540 246
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation		145 366	171 286
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		4 263 582	3 919 504
	Autres produits		2 704	3 952
	Total des produits d'exploitation (1)		30 629 561	36 634 989
CHARGES D'EXPLOITATION				
	Achats de marchandises			
	Variation de stock			10 009
	Achats de matières et autres approvisionnements		2 156 127	1 876 140
	Variation de stock		16 966	70 926
	Autres achats et charges externes		12 207 864	14 931 219
	Impôts, taxes et versements assimilés		551 929	868 988
	Salaires et traitements		10 151 929	13 274 498
	Charges sociales du personnel		4 468 737	6 021 958
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations		1 976 631	2 399 981
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations		935	5 981
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions		275 298	637 582
	Autres charges		77 615	48 120
	Total des charges d'exploitation (2)		31 884 030	40 145 402
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 254 470)	(3 510 413)

Compte de Résultat 2/2

(*) TOUS

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 254 470)	(3 510 413)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	871 592 2 038 348 302 095 24 570 3 370	1 472 624 2 047 736 250 027 8 706 566	
	Total des produits financiers	3 236 605	12 480 322	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 026 585 655 837 1 041	3 564 463 9 400 178	
	Total des charges financières	7 683 463	12 964 641	
	RESULTAT FINANCIER	(4 446 858)	(484 319)	
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(5 701 327)	(3 994 732)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 870 427 63 728 174 503	11 689 1 741 226 484 501	
	Total des produits exceptionnels	2 108 658	2 237 416	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	44 395 41 831 37 699	134 276 555 820 48 366	
	Total des charges exceptionnelles	123 924	738 462	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 984 734	1 498 954	
	PARTICIPATION DES SALARIES			
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(2 363 429)	(2 012 607)	
	TOTAL DES PRODUITS	35 974 823	51 352 727	
	TOTAL DES CHARGES	37 327 988	51 835 898	
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(1 353 165)	(483 171)	

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

2 905 120
396 8933 514 062
448 342

Etats financiers au 31/12/2021

ANNEXE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- 1 - Incidence des sinistres sur le site d'Aboncourt
- 2 - Arrêt des chaudières n°1 & n°2 de l'UVE Zéphire

B - EVENEMENTS POST-CLÔTURE

- 1 - Arrêt de la chaudière n°1 de l'UVE Zéphire
- 2 - Guerre en Ukraine

C - REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1 - Principes et conventions générales
- 2 - Permanence des méthodes

D - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

- 1 - Immobilisations incorporelles, corporelles, financières
- 2 - Evaluation des stocks
- 3 - Créances
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et note concernant les entreprises liées
- 5 - Produits à recevoir
- 6 - Charges constatées d'avance
- 7 - Valeurs Mobilières de placement
- 8 - Etat des échéances des créances

PASSIF

- 1 - Capitaux propres
- 2 - Dettes financières
- 3 - Provisions risques et charges
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes et notes concernant les entreprises liées
- 5 - Charges à payer
- 6 - Produits constatés d'avance
- 7 - Etat des échéances des dettes

E - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- 1 - Ventilation du chiffre d'affaires
- 2 - Ventilation de l'effectif moyen
- 3 - Rémunération des dirigeants
- 4 - Résultat financier
- 5 - Résultat exceptionnel
- 6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- 7 - Crédit bail
- 8 - Transferts de charges
- 9 - Honoraires des commissaires aux comptes

F - ENGAGEMENTS FINANCIERS

- 1 - Effets escomptés non échus
- 2 - Cautions Bancaires
- 3 - Intérêts des emprunts
- 4 - Engagements crédit-bail
- 5 - Engagements retraite
- 6 - Cautions et Avals donnés & reçus
- 7 - Information sur les risques

G - INFORMATIONS DIVERSES

- 1 - Identité de la société consolidante
- 2 - Déduction exceptionnelle de 40 % des biens immobilisés
- 3 - Succursale tunisienne
- 4 - Créances et dettes d'impôts différés ou latents
- 5 - Tableau des participations et filiales
- 6 - Parties liées

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1 - Incidence des sinistres sur le site d'Aboncourt

Sur notre installation de stockage d'Aboncourt, deux fontis (effondrements de terrains) se sont formés en octobre et décembre 2019 ce qui a entraîné, à la demande des services de l'Etat (DREAL) et du client (Communauté de Commune de l'Arc Mosellan), une très forte réduction des tonnes enfouies. Une négociation a été engagée avec le Client afin d'obtenir l'indemnisation du préjudice suivi.

Un protocole a été signé entre le Groupe Pizzorno et le client fin juillet 2021. Le protocole prévoit :

- Une indemnisation pour le Groupe Pizzorno de 2,6 M€ pour compenser les pertes d'exploitation réalisées de novembre 2019 à décembre 2021 ;
- La mise en œuvre d'une solution technique sur une partie du site non impactée par les fontis qui a permis d'accueillir des tonnes supplémentaires de déchets de 2022 à 2024 et ainsi dégager une marge qui permet de compenser en partie les pertes d'exploitation réalisées depuis la formation des fontis. Cette hypothèse est soumise à l'obtention d'une Autorisation Préfectorale (AP).

Cette solution nécessite un investissement estimé de 2,5 M€ qui sera financé à hauteur de 80% par le Groupe Pizzorno.

Toutes les conditions prévues par le protocole sont remplies au 31 décembre 2021.

L'Autorisation Préfectorale autorisant la réalisation des travaux et la reprise de l'activité dès leur réalisation a été obtenue le 20 octobre 2021.

2 - Arrêt des chaudières n°1 & n°2 de l'UVE Zéphire

1) A la suite d'un dysfonctionnement de l'un de ses éléments, la chaudière n°2 de l'Unité de Valorisation Energétique exploitée par notre filiale Zéphire dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP), avait été mise à l'arrêt en mai 2021. Elle n'a été remise en service qu'en février 2022.

2) A la suite d'un dysfonctionnement affectant début avril 2022 le même élément, mais cette fois sur la chaudière n°1, cette dernière a été mise à l'arrêt pour une durée indéterminée (à ce stade, le Groupe ignore s'il sera indispensable de procéder au remplacement de l'élément concerné ou s'il sera possible de procéder à une simple réparation, la première hypothèse apparaissant toutefois plus probable).

Pour rappel, le Groupe détient une créance rattachée à la participation Zéphire qui s'élevait à 33,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 (avant dépréciation) et qui s'élève à 38,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 (avant dépréciation) et comme explicité dans la note 1.3 - Immobilisations financières ci-après, cette créance fait l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction du caractère recouvrable de cette dernière. Celui-ci est apprécié au travers d'un calcul des flux de trésorerie non actualisés que la participation sera en mesure de générer jusqu'à la fin du contrat de DSP qu'elle porte, soit à fin 2030 en prenant l'hypothèse la plus prudente d'un non-renouvellement du contrat à son terme (ci-après « les flux de trésorerie »).

Depuis la survenance du sinistre de la chaudière N°2, un certain nombre d'expertises ont eu lieu, qui ont conduit l'assurance à refuser toute prise en charge du coût au motif que la cause de l'incident serait de la corrosion, ce qui est une exclusion des polices d'assurance. Toutefois, selon les conclusions de la dernière contre-expertise en date du 19 avril 2022, l'incident serait dû au contraire à une défaillance dans l'exploitation.

Il en résultait qu'à ce jour, la société ignore toujours si l'assurance prendra finalement en charge tout ou partie du coût de ces sinistres (remplacement et pertes d'exploitation), coût conduisant à une diminution cumulée des flux de trésorerie pour la société, de l'ordre de 13 M€ hors franchise pour la chaudière n°2 et évaluée à 9 M€ hors franchise pour la chaudière n°1 (dans la situation où, pour cette dernière, il se confirmait que le remplacement de l'élément concerné s'avèrerait nécessaire).

Sur la base des flux de trésorerie établis en tenant compte du coût estimé de l'arrêt de la chaudière n°2 (cf. ci-dessus), la société avait au 31 décembre 2020 déterminé quel serait le niveau de dépréciation de cette créance en fonction des hypothèses de remboursement suivantes de l'assurance :

- Option 1 : aucune prise en charge de l'assurance ;
- Option 2 : remboursement total du sinistre sous déduction de la franchise ;
- Option 3 : remboursement partiel du sinistre (50%) sous déduction de la franchise.

La position du Groupe avait alors été de comptabiliser une provision pour dépréciation à hauteur de 0,8 M€ sur la base de l'hypothèse d'un remboursement total du sinistre par l'assurance (hors franchise), correspondant donc à la perte minimale estimée par la société sur la créance Zéphire (option 2), et d'indiquer l'impact financier (dépréciation complémentaire éventuelle) résultant des deux autres hypothèses ci-dessus.

Au 31 décembre 2021, le Groupe estime en dépit de la dernière contre-expertise évoquée ci-avant que la position actuelle de l'assurance (refus de prise en charge) ainsi que la survenance d'un dysfonctionnement sur le même élément de la chaudière n°1 ont accru significativement le risque de non prise en charge totale des deux sinistres par l'assurance.

Ainsi, selon le même principe qu'au 31 décembre 2021, une provision pour dépréciation complémentaire à hauteur de 6,9 M€ a été comptabilisée sur la créance rattachée à la participation Zéphire, mais cette fois-ci sur la base de l'option 3 c'est-à-dire avec l'hypothèse d'un remboursement de 50% du sinistre par l'assurance (hors franchise) et ce pour tenir compte du risque accru évoqué ci-avant. L'impact financier (dépréciation complémentaire éventuelle) résultant des deux autres hypothèses est précisée ci-après à titre informatif.

- Option 1 : dépréciation de 13,4 M€ ;
- Option 2 : dépréciation de 2,1 M€ ;
- Option 3 : dépréciation de 7,7 M€ (option retenue).

Il convient de noter également que les flux de trésorerie de Zéphire intègrent une recette exceptionnelle de 2 M€ au titre de la « clause de revoyure », actuellement en cours de médiation, et qui n'a donc pas encore été acceptée par le déléguétaire.

De plus, en l'absence de marge de manœuvre, la sensibilité aux principales hypothèses est très importante et toute variation à la baisse de ces dernières se traduirait par une dépréciation supplémentaire de la créance, à titre d'exemple :

- Une variation de chiffre d'affaires inférieure de 3% aux prévisions pour toutes les années présentées se traduirait par une dépréciation complémentaire de 3,3 M€ ;
- La prise en compte d'un taux d'EBC sur chiffre d'affaires inférieur de 1% pour toutes les années présentées se traduirait par une dépréciation complémentaire de 1,1 M€.

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

B - EVENEMENTS POST-CLÔTURE

1 - Arrêt de la chaudières n°1 de l'UVE Zéphire

Depuis le mois d'avril 2022, suite à un disfonctionnement de l'un de ses éléments, la chaudière n°1 de l'Unité de Valorisation Energétique exploitée par notre filiale Zéphire est également à l'arrêt. Zéphire estime que la durée maximum d'arrêt de la chaudière n°1 est de l'ordre de 8 mois.

L'impact de cet événement sur les comptes au 31/12/2021 est traité dans le paragraphe précédent.

2 - Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine n'a pas eu d'impact sur l'activité du Groupe Pizzorno Environnement.

C - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1- Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2018-01 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2- Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, notamment les principes de continuité de l'exploitation et d'indépendance des exercices.

1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Selon le PCG art. 213-8, la société a retenu la comptabilisation des frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, en charges. De même, la société a opté pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la direction de l'entité. L'amortissement dérogatoire pratiqué correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et économique.

1.1 - Immobilisations incorporelles - Amortissements - Dépréciations

Mouvements des Immobilisations Incorporelles	Début K€	Augmentation	Diminution	Virement poste	Fin K€
Frais de constitution	2				2
Logiciels et progiciels	1 161	73			1 234
TOTAL	1 162	73	-	-	1 236

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution	linéaire	3 ans
Logiciels et progiciels	linéaire/dérogatoire	1 à 5 ans

Mouvements des Amortissements Incorporels	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
Frais de constitution	2			2
Logiciels et progiciels	1 025	76		1 101
TOTAL	1 026	76	-	1 102

1.2 - Immobilisations corporelles - Amortissements - Dépréciations

Mouvements des Immobilisations Corporelles	Début K€	Augmentation	Diminution	Virement poste	Fin K€
Terrains	1 450				1 450
Constructions	900				900
AAI Construction s/sol d'autrui	4 285		8		4 278
Matériel et outillage	2 930	20	214		2 736
Installations générales	2 685	34	10		2 709
Matériel de transport	15 463	368	728		15 103
Matériel et mobilier de bureau	3 027	107	20		3 113
Immobilisations corporelles en cours	414	2 055			2 469
TOTAL	31 155	2 584	981	-	32 757

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50
AAI Construction/sol d'autrui	Linéaire	10 à 50
Matériel et outillage	Linéaire/Dérogatoire	5 à 8
. Remise en état du matériel et outillage	Linéaire/Dérogatoire	3 à 10
Installations générales	Linéaire	5 à 10
Matériel de transport	Linéaire/Dérogatoire	5 à 8
. Remise en état du matériel de transport	Linéaire	5 à 8
Matériel de bureau	Linéaire/Dérogatoire	3 à 5
Mobilier de bureau	Linéaire/Dérogatoire	10
Immobilisations corporelles en cours	Non Amorti	Non Amorti

Mouvements des Amortissements Corporels	Début K€	Augmentation	Diminution	TUP	Fin K€
Constructions	180	18			198
AAI Construction/sol d'autrui	3 173	516	8		3 681
Matériel et outillage	2 072	391	214		2 249
Installations générales	2 280	118	10		2 388
Matériel de transport	14 228	588	687		14 129
Matériel et mobilier de bureau	2 473	270	20		2 723
TOTAL	24 407	1 901	940		25 367

1.3 - Immobilisations financières - Dépréciations

↳ Règles et méthodes comptables :

Selon le PCG art. 213-8, la société a retenu la capitalisation des frais d'acquisition des immobilisations financières.

La société maintient son option pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

↳ Tableau de mouvement global sur les immobilisations financières :

Mouvements	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
Titres de participation entreprises liées	49 079	5	1	49 083
Autres Titres de participation	-			-
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS	49 079	5	1	49 083
Créances rattachées à des participations	33 563	4 896		38 459
Parts sociales	1 038			1 038
Prêts & Dépôts et cautionnements	723		290	433
TOTAL	84 604	4 901	291	89 014

Dépréciation	Début K€	Dotations	Reprise	Fin K€
Titres de participation entreprises liées	1 181	16	1	1 196
Autres Titres de participation	-			-
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS	1 181	16	1	1 196
Créances rattachées à des participations	817	6 935		7 752
Parts sociales	-			-
Prêts & Dépôts et cautionnements	65			65
TOTAL	2 062	6 951	1	9 012

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

La dépréciation de titres de participation concerne les titres suivants :

- TEODEM pour 1 149 K€ ;
- DEVERRA pour 22 K€ ;
- TEORIF pour 13 K€ ;
- PE SERVICES pour 10 K€ ;
- PE INTERNATIONAL pour 1 K€ ;
- ABVAL pour 1 K€.

La reprise de dépréciation des titres concernant PGS et la dotation DEVERRA.

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition majoré des frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'utilité (ce que la société accepterait de décaisser si elle devait les acquérir) est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité tient donc compte des perspectives de rentabilité et est déterminée en calculant la valeur d'entreprise de la participation concernée (via un calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) de laquelle est déduite l'endettement financier net, sachant qu'elle doit être égale au minimum à la quote-part des capitaux propres détenus.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la valeur d'entreprise sont similaires à celles utilisées pour les comptes consolidés du Groupe pour les tests de perte de valeur des différentes unités génératrices de trésorerie, notamment :

- un taux de croissance de 1,5% pour la projection des flux de trésorerie
- un taux d'actualisation de 6,6% intégrant notamment une prime de risque spécifique en regard de la taille des sociétés du Groupe Pizzorno Environnement.

Aucune provision complémentaire n'a été nécessaire au 31 décembre 2021 sur les autres titres de participation de la société.

La créance rattachée à la participation ZEPHIRE fait l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction du caractère recouvrable de cette dernière. Celui-ci est apprécié au travers d'un calcul des flux de trésorerie non actualisés que la participation sera en mesure de générer jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public qu'elle porte, soit à fin 2030 en prenant l'hypothèse la plus prudente d'un non-renouvellement du contrat à son terme.

La dépréciation de créances rattachées à des participations concerne la créance ZEPHIRE pour 7 752 K€ (Cf. Faits marquants).

↳ Filiales et participations

Le tableau des participations et filiales est présenté au point F de la présente annexe.

2 - EVALUATION DES STOCKS

Les stocks de matières consommables et marchandises se décomposent ainsi :

	MONTANT K€
Combustibles	36
Fournitures P/Entretien	97
Marchandises	
TOTAL	133

et sont évalués selon la méthode FIFO. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3 - CREANCES

Les créances sont valorisées au coût historique.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La dotation pour créances douteuses est de 1 K€

La reprise de la dotation pour créances douteuses est de 53 K€

La provision pour créances douteuses s'élève en clôture d'exercice à 3 K€

4 - ELEMENT RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - ACTIF

Nature des postes	Montant K€	Total K€
Titres de participation K€		49 078
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES	24 676	
- DRAGUI TRANSPORTS	7 859	
- TEODEM	1 149	
- TEORIF	13	
- TEOMARA	10	
- PROPOLYS	14 800	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES	10	
- SPANC Sud Sainte Baume	9	
- SCIC-IRFEDD	3	
- ZEPHIRE	505	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	1	
- DEVERRA	37	
- ABVAL	1	
- DRAGUI GAZ	5	
Créances rattachées à des participations K€		38 459
- C/c ZEPHIRE	38 459	
Comptes clients et rattachés K€		18 518
- Clients	18 507	
- Factures à établir	11	
Autres créances K€		32 278
- C/c SAMNET	303	
- C/c P.E. SERVICES	738	
- C/c ZEPHIRE	1	
- C/c P.E. INTERNATIONAL	154	
- C/c EXA RENT	1 879	
- C/c VALEOR	16 463	
- C/c PEEA - SELFEMA	1 394	
- C/c SEGEDEMA	3 517	
- C/c TEORIF	1	
- C/c PET (Pizzorno Envir. Tunisie)	753	
- C/c ABVAL	46	
- C/c PGS	349	
- C/c GIE TUNISIE	3	
- C/c Intégration fiscale	5 072	
- C/c PROPOLYS - SGEA cash pooling	-	
- C/c P.E. INDUSTRIES - Sovatram cash pooling	-	
- C/c VALTEO cash pooling	38	
- C/c P.E. INDUSTRIES cash pooling	1 513	
- C/c P.E. INTERNATIONAL cash pooling	54	
Total		138 333

Les comptes courants suivants ont été dépréciés :

- SEGEDEMA pour 2 079 K€;
- PE TUNISIE pour 753 K€;
- PE SERVICES pour 521 K€;
- PEEA - SELFEMA pour 503 K€;
- PE INTERNATIONAL pour 142 K€
- ABVAL pour 19 K€
- PG SERVICES pour 36 K€.
- ZEPHIRE pour 7 752 K€.

5 - PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES DIFFERENTS POSTES D'ACTIF

Nature des postes	Produits à recevoir
Clients et comptes rattachés K€	10
Autres créances d'exploitation K€	1 647
- Fournisseurs - avoirs à recevoir	318
- Organismes sociaux	57
- Etat - cont. Éco territoriale à recevoir	42
- Divers produits à recevoir	1 229
Intérêts à recevoir sur dépôts et cautionnements	7
Intérêts à recevoir sur comptes à terme	1 056
Total	2 719

6 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - POSTES D'ACTIF

Nature des postes	Charges constatées d'avance
Charges constatées d'avance d'exploitation	212
Charges constatées d'avance sur sponsoring	464
Charges constatées d'avance sur leasings	-
Charges constatées d'avance sur surcote obligations	3
Total	678

7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT - POSTE d'ACTIF

Nature des postes	Brut K€	Provision K€	Net K€
Actions titres auto contrôle	2 186		2 186
Obligations 1818	700		700
Obligations SMC	300	280	300
Compte à terme LB	680		680
Compte à terme CA	3 000		3 000
Contrat PREMIUM CAPITALISATION NATIXIS	4 000		4 000
Compte à terme BP	325		325
Compte à terme CE	4 000		4 000
Total	15 191	280	14 911

Les mouvements des opérations en nombre au cours de l'exercice s'établissent ainsi :

Nature des postes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Actions titres auto contrôle				
- ODDO	130 000,00			130 000,00
- ODDO 2	9 527,00	19 502,00	20 777,00	8 252,00
Total	139 527,00	19 502,00	20 777,00	138 252,00

- Les titres auto-contrôle détenus par la S.A. G.P.E. sont en partie destinés à l'animation du cours de bourse.

- Les valeurs mobilières de placement sont portées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, selon les règles et méthodes comptables

- La valorisation des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2021 est de :

Nature des postes	Brut K€	Valeur boursière au 31/12/2021
Actions titres auto contrôle		
- ODDO	1 975	3 770
- ODDO 2	211	239
Obligations	1 000	1 014
Total	3 186	5 023

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Les créances K€ se décomposent en :	Montant Total K€	A 1 an au plus	A plus d'un an
- Créances rattachées à des participations	38 459	3 968	34 491
- Autres créances immobilisées	1 471		1 471
- Créances Clients	20 074	20 070	4
- Etat et Organismes sociaux	1 558	1 558	
- Groupe et Associés	32 278	28 225	4 053
- Autres créances	2 106	1 932	175
- Charges constatées d'avance	678	678	
Total	96 625	56 431	40 194

D - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - PASSIF

1 - CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres

La baisse des capitaux propres de 990 K€ durant l'exercice provient des éléments suivants :

- Résultat net de l'exercice	1 353
- Distributions de dividendes	-
- Subventions d'investissement	500
- Provisions réglementées	137
L'amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et économique.	

TOTAL - 990

Composition du capital social

Le capital social au 31 décembre 2021 est composé de 4.000.000 actions de valeur nominale de 5,354 €.

2 - DETTES FINANCIERES A PLUS D'UN AN A L'ORIGINE

Mouvements	Début K€	Constitution	Remboursement	Fin K€
- Emprunts auprès des établissements de crédit K€	51 728	3 000	20 119	34 608
- Participation des Salariés K€	30	1	28	3
TOTAL	51 757	3 001	20 147	34 611

Tableau par échéance	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Emprunts et Dettes Financières K€	34 608	13 467	20 505	636
- Participation des Salariés K€	3	1	2	
TOTAL	34 611	13 468	20 507	636

3 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
- Provisions en matière :				
- Prud'homale	295	69	105	260
- Autres litiges	-			-
- Environnementale	6 532	206	687	6 050
- Risques bancaires	-			-
- Divers	28		16	12
TOTAL	6 856	275	808	6 323

Les provisions reprises au cours de l'exercice, ont été utilisées conformément à leur objet.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remises en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

4 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - PASSIF

- Emprunts et dettes financières diverses K€		
Néant		
- Fournisseurs K€		
Fournisseurs	199	
- Comptes rattachés Fournisseurs K€		
Factures non parvenues		
- Comptes rattachés Clients K€		
Clients créditeurs		
- Comptes Courants Groupe K€		80 354
- C/c PROPOLYS	10 905	
- C/c VALTEO	2 661	
- C/c STAR ATHANOR	866	
- C/c AZUR VALORISATION	1 638	
- C/c P.E. INDUSTRIES	2 101	
- C/c DRAGUI-TRANSPORTS	21 237	
- C/c DRAGUI-TRANSPORTS cash pooling	5 510	
- C/c PEEA - SELFEMA cash pooling	627	
- C/c PROPOLYS cash pooling	9 338	
- C/c P.E. SERVICES cash pooling	843	
- C/c ATHANOR cash pooling	216	
- C/c VALEOR cash pooling	1 735	
- C/c AZUR VALORISATION cash pooling	16 416	
- C/c DEVERRA cash pooling	14	
- C/c EXARENT cash pooling	759	
- C/c ABVAL cash pooling	16	
- C/c P.G. SERVICES cash pooling	30	
- C/c GPE cash pooling	5 415	
- C/c P.E.T.	26	
- Comptes divers K€		
- Mandataire GPE s/marché		
	TOTAL	80 553

5 - CHARGES A PAYER INCLUSES DANS DIFFERENTS POSTES DU PASSIF

Nature des postes	Charges à payer K€
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	9
Emprunts et dettes auprès diverses	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	552
Dettes fiscales et sociales	2 458
- Personnel - salaires à payer	1 656
- Organismes sociaux - charges à payer	774
- Etat - impôts à payer	28
Autres dettes	195
- Clients - avoirs à établir	-
- Divers - charges à payer	195
Total	3 214

6 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE - POSTES DU PASSIF

Nature des postes	Produits constatés d'avance
Produits constatés d'avance d'exploitation	23
Total	23

7 - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Les dettes K€ se décomposent en :	Montant Total K€	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
- Dettes financières à 1 an au plus	13 467	13 467		
- Dettes financières à +1 an	21 141			
- Emprunts et dettes financières diverses	1 648	1 646		636
- Fournisseurs et comptes rattachés	2 794	2 794	2	
- Dettes fiscales et sociales	6 157	6 156		
- Groupe et associés	80 354	80 354		1
- Autres dettes	1 834	1 834		
- Produits constatés d'avance	23	23		
Total	127 418	106 274	20 507	637

E - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1 - Ventilation du CA H.T. K€

- Prestations de services	3 134
- Prestations de services s/marchés publics	125
- Refacturation charges	22 046
- Taxe ademe	845
- Vente de biogaz	67
- Vente de marchandises	-

26 218

2 - Ventilation de l'effectif moyen

Personnel salarié	Exercice N	Exercice N-1
- Cadres, agents de maîtrise, techniciens	110	132
- Employés	39	54
- Ouvriers	75	189
TOTAL	224	375

3 - Rémunération des dirigeants

	Montant N K€	Montant N-1 K€
Montant des rémunérations aux mandataires sociaux :		
MR PIZZORNO Francis	-	-
MR DEVALLE Frédéric	189	191
MME DEVALLE Magali	128	128
Les administrateurs ont bénéficié de jetons de présence répartis ainsi :		
MR GORINI Reynald	20	20
MME CHATTI-GAUTIER Maria	20	20

4 - Résultat financier

Produits Financiers

Ils s'élèvent à 3 237 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

Produits financiers entreprises liées

- Distributions PROPOLYS	872
- Intérêts sur comptes courants groupe	2 034
- Reprise provisions financières	1
Sous- total	2 906

Autres produits financiers

- Revenus de placements financiers OPCVM-CAT	302
- Ecart de conversion Tunisie	-
- Reprise provisions financières	24
- Autres produits	5
Sous- total	330

TOTAL

3 237

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Charges financières

Elles s'élèvent à 7 683 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

Charges financières entreprises liées		
- Intérêts sur comptes courants groupe	397	
- Dotations provisions financières	7 027	
		Sous- total
		7 423
Autres charges financières		
- Intérêts des emprunts	258	
- Intérêts sur participations des salariés	1	
- Pertes liées aux titres autocontrôle	-	
- Dotations dépréciations vmp	-	
- Ecart de conversion Tunisie	1	
- Autres charges financières	0	
		Sous- total
		260
		TOTAL
		7 683

5 - Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels

Ils s'élèvent à 2 109 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

- Produits de cessions d'éléments d'actif corporel	64
- Reprise sur amortissements dérogatoires	175
- Quote part subvention d'investissements	-
- Autres produits exceptionnels s/op gestion	1 870
	TOTAL
	2 109

Charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à 124 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

- Charges exceptionnelles diverses	28
- Pénalités sur marchés	-
- Pénalités et amendes	16
- Vnc cessions immobilisations	42
- Dotations amortissements dérogatoires	38
	TOTAL
	124

6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La SA GPE est tête d'un groupe d'intégration fiscale comprenant 16 sociétés.

Chaque société du groupe intégré comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, à l'exception de la SA GPE, qui, en tant que tête de groupe, comptabilise selon le cas un produit ou une charge d'intégration fiscale.

La base fiscale d'ensemble des sociétés intégrées s'élève à 2 957 K€, l'impôt supporté est de 274 K€.

- L'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration	Néant
- L'économie d'impôt comptabilisée dans le cadre de l'intégration	2 190 K€

Le déficit reportable "propre" dont dispose la société s'élève à 14 797 K€ :

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	13 585 K€
- Déficits imputés au titre de l'exercice	1 211 K€

	Total K€	Courant K€	Except. K€
1 - Résultat avant impôts et participations	- 3 717	- 5 701	1 985
2 - Réintégations	7 118	7 102	16
3 - Déductions	2 190	2 190	-
4 - Imputation des déficits	1 211		
5 - Résultat soumis à l'impôt	0		
6 - Impôts (après crédit impôt)	-		
7 - Résultat après impôt (1-6)	- 3 717	- 5 701	1 985
8 - Participation	-	-	
9 - Impôt - crédit	1		1
10 - Contribution additionnelle et IS	-		
11 - Intégration fiscale	- 2 362	-	2 362
12- Résultat net	- 1 353	- 5 701	4 345

7 - Crédit bail

Poste du bilan	Coût Entrée K€	Dotation Amort. K€		Valeur Nette K€
		Exercice	Cumulées	
Néant				-
TOTAL	-	-	-	-

Engagements de crédit bail

	Redevances payées K€		Redevances restant à payer K€		
	Exercice	Cumulées	A 1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Néant					
TOTAL	-	-	-	-	-

Les contrats de locations de financement sont retraités pour l'établissement des comptes consolidés.

8 - Transferts de charges

Le montant des transferts de charges s'élèvent à 3 403 K€ :

- Transferts de charges d'exploitation = avantages en nature	76
- Transferts de charges d'exploitation = remboursements ijss	79
- Transferts de charges d'exploitation = remboursements formation	10
- Transferts de charges d'exploitation = flottes & assurances	3 238
- Transferts de charges d'exploitation = divers	-

3 403

Les transferts de charges d'exploitation pour 3 238 K€ concernent la refacturation de frais engagés pour le compte de filiales.

9 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires pour l'exercice 2021 est de 156 K€.

F - ENGAGEMENTS FINANCIERS

1 - Effets escomptés non échus

Néant

2 - Cautions bancaires K€

- Cautions données

SURETES REELLES INITIALES	CAUTIONS SOLIDAIRES DONNEES	Solde au 31/12/2021	DIVERSES CAUTIONS
---------------------------	-----------------------------	---------------------	-------------------

Engagements consentis à l'égard d'entités liées :

S/Emprunts SAS PROPOLYS	13 000	5 103
S/Emprunts SAS AZUR VALORISATION	7 000	5 854
S/Emprunts SA DRAGUI-TRANSPORTS	4 700	2 402
Garantie autonome ZEPHIRE	448	448

Nantissements

Comptes à terme	325	325
TOTAL	-	25 473

- Cautions reçues

SURETES REELLES INITIALES	CAUTIONS SOLIDAIRES RECUES	Solde au 31/12/2021	DIVERSES CAUTIONS
---------------------------	----------------------------	---------------------	-------------------

Autres engagements :

Lyonnaise de banque		
* Garantie marché public		15
Arkéa		
* Garantie marché public		4 050
Banque populaire Côte d'Azur		
* Garantie et autre international		437

Hypothèques sur emprunts

Lyonnaise de Banque	850	304
TOTAL	850	-

3 - Intérêts des emprunts

Total	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Intérêts non échus K€	390	159	230	2
TOTAL	390	159	230	2

4 - Engagements crédit-bail

Total	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Crédit bail K€	-			
TOTAL	-	-	-	-

5 - Engagements retraite

Le groupe n'est pas concerné par les avantages post-emploi autres que les indemnités de fin de carrière.

L'engagement global concernant les indemnités de fin de carrière a été calculé sur la base des hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans

- Départ volontaire

- Taux de revalorisation des salaires : 1,30 %

- Taux d'actualisation : 0,80 %

- Table de mortalité :

Femmes : TPG Fo5

Hommes : TPG Ho5

- Taux de rotation du personnel :

* 16 à 20 ans	16%
* 21 à 30 ans	11%
* 31 à 40 ans	7%
* 41 à 50 ans	6%
* 51 à 55 ans	3%
* 56 ans et plus	0%

Il s'élève au 31/12/2021 à 1 987 K€.

- Engagement au 31/12/2020	3 148 K€
- Evolution de l'exercice	- 1 161 K€
- Engagement au 31/12/2021	1 987 K€

Le montant de la cotisation patronale de retraite non cadres et cadres s'élève à 793 K€.

6 - Cautions et Avals donnés

Les cautions et avals donnés sont traités au paragraphe 2 ci-dessus.

7 - Information sur les risques

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

Le risque de change sur les opérations réalisées via nos filiales en Tunisie et au Maroc est considéré comme négligeable compte tenu de la stabilité de la monnaie locale par rapport à l'euro.

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts est à taux fixes compris entre 0,30% et 0,85% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0,50% et 1,70%, pour les contrats de location financement. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir le risque lié à ces emprunts.

1 - Identité de la société consolidante

La SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT est la société mère tête de consolidation (Numéro SIRET : 429 574 395 00027).

L'adresse de son siège social est la suivante :
109 Rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues auprès de la Direction Administrative et Financière au siège social de la société.

2 - Déduction exceptionnelle de 40 % des biens immobilisés

- ↳ La société a bénéficié des dispositions en faveur de l'investissement prévue dans le cadre de la loi Macron (Art. 39 de la loi du CGI).
 - ↳ Les investissements réalisés, à compter du 15 avril 2015 et jusqu'au 14 avril 2017, entrant dans le champ d'application s'élèvent à 961 K€,
 - ↳ Le montant de la déduction exceptionnelle de 40 % est de 384 K€ sur la durée d'amortissement des biens,
 - ↳ La déduction pratiquée sur le résultat fiscal 2021 de la société au prorata temporis est de 42 K€.

3 - Succursale tunisienne

↳ Le contrat en Tunisie a pris fin en février 2014. Depuis cette date, le groupement n'a plus d'activité.

↳ Les comptes sociaux de l'exercice 2021 de la SA G.P.E., pour son établissement tunisien, ont été impactés pour :

Total des charges	1 K€
Total des produits	0 K€
Soit un résultat de	- 1 K€

Le résultat est imposable en Tunisie

Le cours de change des postes de bilan à la clôture au 31/12/2021 : 1 € = 3,2552 tnd

Le cours de change des postes d'exploitation à la clôture au 31/12/2021 : 1 € = 3,2843 tnd

4 - Créances et dettes d'impôts différés ou latents

Créances et dettes d'impôts K€	Assiette K€	Taux	Montant K€
Provisions et charges non déductibles l'année de comptabilisation à déduire ultérieurement			
* Accroissements futurs de l'IS			
- Amortissements dérogatoires	414	25,00	104
Total dettes	414		104
* Allègements futurs de l'IS			
- Frais à payer et provision	28	25,00	7
- Participation des salariés	-	25,00	-
- Déficit fiscal	13 585	25,00	3 396
Total créances	13 613		3 403
Total	- 13 199		- 3 299

5 - Tableau des participations et filiales

* (détail en annexe)

6 - Parties liées

Les SCI sont contrôlées par la famille PIZZORNO.

Parties liées	Loyers et charges	Créances	Dettes
SCI Nartuby	59	0	-
SCI François Charles	642	-	8

Annexe-Elément 15 A

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EN €

INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL (*)	CAP. PROPRES AVT AFFECT. RESULTAT (*)	% DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPT TITRES DETENUS BRUTE	VALEUR COMPT TITRES DETENUS NETTE	PRETS & AVANCES CONSENTEES	AVALS & CAUTIONS DONNES	CA HT DERN. EX. ECOULE(**)	RESULTAT DERN. EX. CLOS(**)	DIVIDENDES ENCAISSEES AU COURS EX.
--------------------------	-------------	---------------------------------------	---------------------	---	---	----------------------------	-------------------------	----------------------------	-----------------------------	------------------------------------

Participations										
SCIC-IRFEDD	46 740	non connu	5,35	2 500	2 500			non connu	non connu	
SPANC SUD SAINTE BEAUME	30 000	non connu	30,00	9 000	9 000			non connu	non connu	
TEOMARA	190 982	3 980 091	5,00	10 336	10 336			5 762	91 066	

Filiales										
DRAGUI-TRANSPORTS	153 150	31 678 867	95,64	7 858 747	7 858 747			76 909 980	3 210 040	
PE INDUSTRIES	24 675 550	13 762 531	100,00	24 675 556	24 675 556			32 168	309 317	
PE INTERNATIONAL	1 010	-177 584	100,00	1 010	0	154 250		0	-25 134	
DEVERRA	37 000	18 800	99,84	36 940	15 862			0	-2 878	
ABVAL	1 000	-15 400	100,00	1 000	0	45 780		0	-3 337	
TEODEM	2 530 509	-4 998 580	49,33	1 149 472	0			1 329	-3 177 647	
TEORIF	124 138	635 454	49,00	13 291	13 291	1 240		2 075 569	-694 068	
PROPOLYS	14 800 400	23 638 211	100,00	14 800 450	14 800 450			83 928 470	3 435 966	871 592
PE SERVICES (1)	10 100	-506 214	100,00	10 100	0	738 250		0	-15 078	
ZEPHIRE (2)	1 000 000	-11 275 742	50,50	505 000	505 000	38 459 712		23 227 460	-8 566 229	
DRAGUI-GAZ	10 000	29 856	50,00	5 000	5 000			1 063 821	30 763	

- (*) y compris le capital, les subventions d'investissement et les amortissements dérogatoires

-(*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2021 : 1 € = 10,4722 dh

-(**) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2021 : 1 € = 10,6304 dh

- (1) Compte tenu de la situation de la société, le compte courant de PE SERVICES est déprécié à hauteur de 521 K€ au 31/12/2021.

- (2) Compte tenu de la situation de la société, le compte courant de ZEPHIRE est déprécié à hauteur de 817 K€ au 31/12/2021.